

- > TOUTES ESPÈCES : ZNT riverains
- > POIRIER : psylle, puceron
- > PÊCHER : cloque
- > ABRICOTIER, PRUNIER : bactérioses
- > FRUITS À NOYAU : ECA

> TOUTES ESPÈCES : Nouvelle réglementation sur les traitements phytosanitaires

Une précision concernant les produits dangereux qui ne devront pas être appliqués à moins de 20 m. Une liste de mentions de danger figure dans l'arrêté : H300, H310, H330, H331, H334, H340, H350, H350i, H360, H360D, H360F, H360FD, H360Fd, H360Df, H370, H372. En arboriculture, cela concerne très peu de produits : Envidor, Carbazinc, Gringo, Steward ou Explicit, Kanemite et Pledge. Par contre, pour les perturbateurs endocriniens qui sont également considérés comme dangereux, la liste est encore sujette à interprétation et nécessite une prise de position du ministère, toujours à venir à ce jour.

> PÊCHER : Cloque

Il n'y a pas d'évolution depuis la semaine dernière (seule Crimson lady a atteint le stade "pointe verte"). Il est donc encore possible de positionner de l'hydroxyde de calcium (action secondaire sur ravageurs) et/ou du cuivre (action secondaire sur monilia et xanthomonas).

- Nordox 75 WG (oxyde cuivreux) ^{AB} à 3,33 kg/ha (57 €/ha)
- Cuproflo ou Yucca (oxychlorure de cuivre) ^{AB} à 7 l/ha (62 €/ha)
- Bouillie bordelaise RSR (sulfate de cuivre) ^{AB} à 12,5 kg/ha (74 €/ha)
- BNA pro (dihydroxyde de calcium) ^{AB} à 100 l/ha (73 €/ha)

En agriculture biologique, la lutte est identique.

> ABRICOTIER : Bactérioses à Xanthomonas et Pseudomonas

Ne réalisez aucune intervention de taille avant fin février.



PRUNIER JAPONAIS, ABRICOTIER : Bactérioses à Pseudomonas et Xanthomonas

Les variétés à floraison précoce comme Fortune atteignent le stade C. Positionnez du cuivre en préventif. De bons résultats ont été obtenus en effectuant plusieurs passages à doses faibles (125 g/ha de cuivre métal).

- Nordox 75 WG (oxyde cuivreux) ^{AB} à 1.67 kg/ha (29 €/ha)
- Funguran-OH (hydroxyde de cuivre) ^{AB} à 2.5 kg/ha (29 €/ha)
- Cuproflo ou Yucca (oxychlorure de cuivre) ^{AB} à 3.5 l/ha (31 €/ha)
- Bouillie bordelaise RSR (sulfate de cuivre) ^{AB} à 6.25 kg/ha (37 €/ha)
- Kocide 2000/35DF (hydroxyde de cuivre) ^{AB} à 3.5 kg/ha (41 €/ha)

En agriculture biologique, la stratégie est identique.



FRUITS À NOYAU : ECA

On peut actuellement observer des pêchers et des abricotiers dont les feuilles sont déjà sorties, symptôme possible d'ECA. La lutte alternative impose d'arracher ces arbres, afin d'éviter la transmission du phytoplasme par les psylles.

En agriculture biologique, cette stratégie est encore plus indispensable.



POIRIER : Psylle

Les pontes ont débuté la semaine dernière. Dès réception, mettez en place la lutte alternative en positionnant des barrières physiques qui réduiront le dépôt des œufs, soit à base d'argile, de calcium ou de talc.

- Caliamu (carbonate de calcium) ^{AB} à 60 kg/ha pour la première application (30 les suivantes)
- BNA pro (dihydroxyde de calcium) ^{AB} à 20 kg/ha (1 seule application nécessaire) (37 €/ha)
- Invelop White Protect (talc) à 25 kg/ha pour la première application (20 les suivantes) (37 €/ha)
- Sokalci arbo WP (kaolin) ^{AB} à 50 kg/ha pour la première application (30 les suivantes) (80 €/ha, BC)
- Surround WP (kaolin) ^{AB} à 50 kg/ha pour la première application (30 les suivantes) (93 €/ha, BC).

En agriculture biologique, cette stratégie est indispensable.



POIRIER : Puceron mauve

A l'occasion de deux jours consécutifs de beau temps, effectuez une application associant de l'huile blanche (cf ci-dessous) à de la deltaméthrine.

- Deltastar (deltaméthrine) à 0,83 l/ha (12 €/ha, max 3 traitements/an)
- Décis protech (deltaméthrine) à 0,83 l/ha (17 €/ha, max 3 traitements/an).

En agriculture biologique, selon la pression en 2019, effectuez 2 à 3 applications avant le début de la floraison avec de l'huile blanche parafinique (Oviphyt ^{AB}, Oliblan ^{AB}, Euphytane gold ^{AB}, Ovipron extra ^{AB}) à 20 l/ha (55 €/ha, max 1 traitement/produit/an, BC).

La conseillère pour l'arboriculture, Anne Penavayre
Tel : 06.29.58.02.17

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est agréé par l'État pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (agrément numéro MP01858). Cette démarche s'inscrit dans le programme Écophyto 2, dont l'objectif est de réduire de 50% l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2025 en France. En ce sens, les méthodes alternatives sont systématiquement citées dès qu'elles sont suffisamment efficaces.

Ce document est basé sur des observations réalisées dans des vergers du département et sur l'analyse de risque du Bulletin de Santé du Végétal, consultable sur le site internet de la CRAO www.occitanie.chambre-agriculture.fr/

Pour le détail des méthodes alternatives, consultez le guide ARBO du Sud Ouest. Pour la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires, consultez l'arrêté phyto du 04/05/2017.

Ce document est la propriété du Conseil départemental de la Haute-Garonne (numéro SIRET: 22310001700423). Il ne peut être dupliqué sans son autorisation. Référence : FC03V05_1803flasharbo